



**MARTIN & CIE**  
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS  
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

1100, rue Notre-Dame  
Lachine (Québec)  
H8S 2C4

Téléphone :  
514.637.7887

Télécopieur :  
514.637.3566

Internet :  
[www.martin-cie.com](http://www.martin-cie.com)

Courriel :  
[l.martin@martin-cie.com](mailto:l.martin@martin-cie.com)

**ÉQUIPE DAUPHIN LACHINE**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 DÉCEMBRE 2016**

**SOMMAIRE**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Résultats et évolution de l'actif net	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6
Notes complémentaires	7 - 8
Renseignements complémentaires	9 - 11



**MARTIN & CIE**  
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS  
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

1100, rue Notre-Dame  
Lachine (Québec)  
H8S 2C4

Téléphone :  
514.637.7887

Télécopieur :  
514.637.3566

Internet :  
[www.martin-cie.com](http://www.martin-cie.com)

Courriel :  
[L.martin@martin-cie.com](mailto:L.martin@martin-cie.com)

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la direction  
Équipe Dauphin Lachine

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Équipe Dauphin Lachine, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Équipe Dauphin Lachine au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Martin & cie  
Par Catherine Martin, CPA auditrice, CA

Catherine Martin, CPA auditrice, CA

Lachine  
Le 9 mars 2017



**ÉQUIPE DAUPHIN LACHINE**  
**RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016**

4

	2016	2015
<b>Produits</b>		
Contributions de 100 \$ ou plus	- \$	1 500 \$
Adhésions	1 675	815
Remboursement, par la municipalité, des frais de vérification	2 932	2 932
Remboursement, par la municipalité, des dépenses de recherche et de soutien des conseillers	<u>40 103</u>	<u>35 817</u>
	<u>44 710</u>	<u>41 064</u>
<b>Charges</b>		
Frais de recherche et de soutien	36 745	31 840
Frais de vérification	2 932	2 932
Frais d'administration	2 400	2 840
Fournitures de bureau	-	227
Assurances	893	915
Intérêts et frais bancaires	94	74
Divers	<u>66</u>	<u>431</u>
	<u>43 130</u>	<u>39 259</u>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	1 580	1 805
<b>Actif net au début</b>	<u>15 610</u>	<u>13 805</u>
<b>Actif net à la fin</b>	<u><u>17 190</u></u> \$	<u><u>15 610</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ÉQUIPE DAUPHIN LACHINE****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016**

5

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	1 580 \$	1 805 \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Remboursement de dépenses par la municipalité	<u>(11 774)</u>	<u>(1 998)</u>
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	(10 194)	(193)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<u>6 920</u>	<u>7 113</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin</b>	<u><u>(3 274) \$</u></u>	<u><u>6 920 \$</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du découvert bancaire.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**MARTIN & CIE**  
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS  
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

# ÉQUIPE DAUPHIN LACHINE

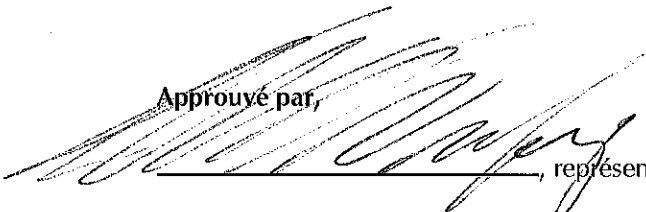
## BILAN

31 DÉCEMBRE 2016

6

	2016	2015
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	- \$	6 920 \$
Remboursement de dépenses par la municipalité	<u>20 464</u>	<u>8 690</u>
	<u>20 464 \$</u>	<u>15 610 \$</u>
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	3 274 \$	- \$
<b>Actif net</b>		
Non affecté	<u>17 190</u>	<u>15 610</u>
	<u>20 464 \$</u>	<u>15 610 \$</u>

Approuvé par,

  
représentant officiel

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**MARTIN & CIE**  
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS  
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

## 1. AUTORISATION

Le parti Équipe Dauphin Lachine a été autorisé par le Directeur général des élections, en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le 22 juillet 2013.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Le parti applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

### Comptabilisation des produits

Les contributions et les adhésions sont comptabilisées lors de leur encaissement.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du parti consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### Instruments financiers

#### *Évaluation des instruments financiers*

Le parti évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent du découvert bancaire.



**3. CONTRIBUTIONS**

	Nombre	2016	Nombre	2015
De 100\$ ou plus	<u>-</u>	<u>\$ -</u>	<u>5</u>	<u>\$ 1 500</u>

**4. INSTRUMENTS FINANCIERS****Risques financiers**

Le parti, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait le parti à subir une perte financière. Le risque de crédit pour le parti est principalement lié aux débiteurs.





**Nom du parti : Équipe Dauphin Lachine**

**Nom de la municipalité : Montréal, V (66023)**

**Exercice terminé le 31 décembre 2016**

**SECTION 2 : EMPRUNTS ET CAUTIONNEMENTS**

**EMPRUNT**

Nom Adresse du prêteur	Date de l'emprunt	Taux d'intérêt (%)	Solde de début	Montant emp. dans l'exercice	Mont. Remboursé	Solde à la fin	Intérêts payés
Aucun emprunt							

**CAUTIONNEMENT**

Nom et prénom de l'électeur	Adresse de l'électeur No, rue, app., ville et code postal	Montant Cautionné
Aucun cautionnement		



**Nom du parti : Équipe Dauphin Lachine**

**Nom de la municipalité : Montréal, V (66023)**

**Exercice terminé le 31 décembre 2016**

**SECTION 4: ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS OÙ SONT DÉPOSÉES LES SOMMES RECUEILLIES**

Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement	No du compte
Caisse Desjardins de Lachine	1625, rue Notre-Dame, Lachine, H8S 2E5	30323-815-0281735



**Nom du parti : Équipe Dauphin Lachine**

**Nom de la municipalité : Montréal, V (66023)**

**Exercice terminé le 31 décembre 2016**

**SECTION 5 : CONCILIATION DES REÇUS OFFICIELS**

Numéro de série des reçus officiels	A Non utilisés et détenus en début d'exercice	B Obtenus au cours exercice	C Délivrés à des donateurs	D Abîmés ou annulés	E Perdus	F Non utilisés et détenus à la fin
MF 569001 - MF 569010	4	-	-	-	-	4
MF 569011 - MF 569020	5	-	-	-	-	5
MF 572321 - MF 572330	2	-	-	-	-	2
MF 572331 - MF 572340	2	-	-	-	-	2
MF 572341 - MF 572350	7	-	-	-	-	7
MF 572351 - MF 572360	4	-	-	-	-	4
MF 572361 - MF 572370	7	-	-	-	-	7
MF 572371 - MF 572380	3	-	-	-	-	3
MF 628071 - MF 628080	10	-	-	-	-	10
MF 628081 - MF 628090	10	-	-	-	-	10
MF 628091 - MF 628100	10	-	-	-	-	10
MF 628101 - MF 628110	10	-	-	-	-	10
MF 628111 - MF 628120	10	-	-	-	-	10
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>84</b>



SIGNATURE ET DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT OFFICIEL

Je, ROBERT DESFORGES,

Prénom

Nom

domicilié au 325-41<sup>ÈME</sup> AVE LACHINE H8T 2G8,

Adresse

représentant officiel du parti politique autorisé EQUIPE DAUPHIN LACHINE,

Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées en conformité des dispositions de la section IV du chapitre XIII de la LERM.
3. Tous les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti sont inscrits au présent rapport.
4. Toutes les sommes recueillies pour le parti ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti et sont conformes à la Loi.
5. Si applicable, toutes les sommes reçues du trésorier de la municipalité ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti.
6. Je confirme que l'allocation est destinée au remboursement des dépenses faites et acquittées pour l'administration courante du parti, pour la diffusion du programme politique ou pour appuyer l'action politique de ses membres.
7. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la Loi. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés à l'aide d'un chèque personnel de celui-ci, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
8. Toutes les dépenses que j'ai faites ou autorisées, ainsi que celles du ou des délégués, le cas échéant, à l'exception des dépenses électorales, sont inscrites au rapport financier et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi.
9. Toutes les sorties de fonds ont été acquittées à même le ou les comptes bancaires inscrits au présent rapport financier, à l'exception des dépenses électorales.
10. Aucune dépense n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds du parti, sous la responsabilité du représentant officiel.
11. Toutes les dépenses ont été engagées au prix courant du marché, au sens de l'article 427. De plus, un reçu de contribution a été remis pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole.
12. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 428 1° au cours de la période l'ont fait personnellement, volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
13. Les renseignements contenus dans le présent rapport sont vrais, exacts et complets.

  
Signature du représentant officiel


le 14 MARS 2017  
Date

SIGNATURE ET DÉCLARATION DU CHEF DE PARTI

Je, CLAUDE DAUPHIN,  
Prénom Nom  
domicilié au 3910 boul. St. JOSEPH LACHINE H0T1P9,  
Adresse  
chef du parti politique autorisé ÉQUIPE DAUPHIN LACHINE,  
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. J'ai été informé des règles de financement.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à solliciter des contributions l'obligation de respecter les règles de financement.
3. J'ai été informé des pratiques de sollicitation de mon parti et juge qu'elles sont conformes à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
4. Je déclare avoir transmis au représentant officiel toute l'information financière pour lui permettre de dresser ce rapport.
5. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements nécessaires sur son contenu.
6. Je prends acte de la déclaration du représentant officiel.
7. Je vous confirme qu'à ma connaissance, le représentant officiel a réalisé son mandat en conformité avec la Loi.



Signature du chef du parti

le 14 MARS 2019.

Date

## Liste des solliciteurs

En vertu des articles 432 et 433 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,

ROBERT DESFORGES

Nom du représentant officiel

représentant officiel de EQUIPE DAUPHIN LACHINÉ

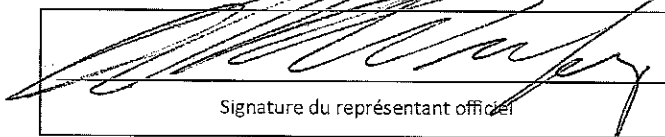
Nom du parti ou du candidat indépendant autorisé

dans la municipalité de MONTREAL

Nom de la municipalité

a désigné par écrit les solliciteurs énumérés ci-dessous.

Nom et adresse des solliciteurs	Pour la période		Numéro du certificat
	Du	Au	
Nom et prénom			
Adresse			
Nom et prénom			
Adresse			
Nom et prénom			
Adresse			
Nom et prénom			
Adresse			
Nom et prénom			
Adresse			

 Signature du représentant officiel	<u>14 mars 2017</u> Date
--	-----------------------------

**N.B. :** Si le représentant officiel désigne des personnes pour solliciter et recueillir des contributions, il doit dresser une liste des solliciteurs et la retourner au trésorier. S'il n'y a aucun solliciteur nommé, une liste vide doit obligatoirement être signée par le représentant officiel et également être déposée au trésorier.



## SECTION 2

### EMPRUNTS ET CAUTIONNEMENTS

#### EMPRUNTS

Exercice terminé le 31 décembre 20-Y

Nom, prénom et adresse du prêteur	Date de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde au début		Montant emprunté dans l'exercice		Montant remboursé dans l'exercice		Solde à la fin		Intérêts payés dans l'exercice	
<b>TOTAL</b>												

#### CAUTIONNEMENTS

Exercice terminé le 31 décembre 20-Y

Nom et prénom de l'électeur	Adresse de l'électeur (N°, rue, app., ville et code postal)	Montant cautionné

## SECTION 3

### SOMMES RECUEILLIES À L'OCCASION D'ACTIVITÉS OU DE MANIFESTATIONS À CARACTÈRE POLITIQUE

Exercice terminé le 31 décembre 20-Y

Date	Lieu et nature	Prix d'entrée	sommes recueillies		Revenus accessoires
			avec reçus de contribution*	sans reçu de contribution	
	<i>NEANT</i>				
<b>TOTAL</b>					

Pour chaque activité avec revenus, remplir et joindre le formulaire DGE-1070 (voir D-M-26).

\* Ces sommes doivent faire partie du montant des contributions à inscrire à l'état des résultats.

